Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE068_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE068-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Désignation des représentants de la commune auprès du syndicat Morbihan Energies

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL -ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales du 14 mars 2026 ;

Vu les statuts de Morbihan Énergies ;

Considérant que Morbihan Énergies est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité sur le territoire départemental et en assure, par délégation des communes, la gestion via Enedis ;

Considérant que le syndicat Morbihan Energies détient la compétence optionnelle Eclairage « investissement » par arrêté préfectoral du 7 mars 2008 à laquelle la commune d'Étel a adhéré par délibérations du 31 mars 2006 et du 21 décembre 2007.

Considérant que par délibération en date du 9 décembre 2016, le Conseil municipal a transféré la compétence optionnelle « Maintenance Eclairage Public » au syndicat Morbihan Energies afin d'établir une cohérence en ce qui concerne les travaux d'investissement et les travaux de maintenance sur des réseaux d'éclairage public et dans un souci constant d'économie.

Publié ou Notifié le :

Considérant que la commune a adhéré au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité.

Considérant que cet établissement constitue un partenaire essentiel des collectivités en matière d'ingénierie, de travaux, de transition énergétique et de services associés ;

Considérant que la commune d'Etel, en tant que membre, doit être représentée au sein des instances de Morbihan Énergies ;

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires appelés à siéger au sein du collège électoral de secteur ;

Considérant qu'aucun délégué suppléant n'est prévu ;

Considérant que ces délégués doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal, dans le respect des règles d'incompatibilité en vigueur ;

Vu l'avis de la commission des marchés publics-finances du 14 septembre 2026 ;

Le rapport entendu ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE068_2026-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : DESIGNE, en qualité de délégués titulaires du conseil municipal au sein de Morbihan Energies :

- ✓ M. Vincent CROUILLERE
- ✓ Mme Anne-Hélène LAMER

ARTICLE 2 : INDIQUE que les représentants ainsi désignés siégeront pour la durée de leur mandat municipal, sauf remplacement décidé par le conseil municipal.

ARTICLE 3 *:* **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

